



Rapid Nutrition gagne la confiance d'investisseurs suisses exerçant leur droit de conversion.

Londres, Royaume-Uni, le 29 juillet 2021, 8h00 (CET). [Rapid Nutrition PLC](#) (Euronext Growth: [ALRPD](#), OTCQB: [RPNRF](#)), une entreprise du domaine de la santé naturelle spécialisée dans la nutrition sportive, les régimes et les produits liés aux sciences de la vie, dont la distribution mondiale ne cesse de croître. L'entreprise continue de tirer profit de son secteur d'activité qu'est la santé et le bien-être biologiques dans le monde entier, alors que son groupe d'investisseurs suisses exerce des avis de conversion supplémentaires. Cela indique clairement que l'équipe de direction de la société continue de progresser dans ses stratégies clés et ses actions de sensibilisation.

"Il est réconfortant de voir certains de nos plus grands investisseurs soutenir davantage notre équipe de direction, pour qui les priorités sont la création de valeur pour les actionnaires, le renforcement de nos initiatives, et une poursuite de notre expansion mondiale", a déclaré Simon St. Ledger, PDG de Rapid Nutrition. "Cette augmentation de capital vient consolider notre stratégie de croissance tout en améliorant notre bilan. Nous entrons dans la seconde moitié de l'année avec un esprit de mise en œuvre et de croissance. Comme toujours, nous apprécions le vote de confiance notable."

Plus tôt dans l'année, Rapid Nutrition a annoncé qu'elle avait placé collectivement des obligations convertibles, notamment auprès du gestionnaire d'actifs suisse Alternative Gestion S.A. et de Nice & Green, une société d'investissement suisse indépendante. Cette conversion portera le capital social de Rapid Nutrition à un nombre total de droits de vote de 43 279 811, conformément à l'inscription au registre du commerce. Le produit de l'opération sera consacré au financement des plans de croissance de la société en 2021 et dans les années à suivre.

Les nouvelles actions seront attribuées sous réserve uniquement de l'admission à la cotation des nouvelles actions. Cette cotation devrait avoir lieu en temps voulu.

À propos de Rapid Nutrition

Dédiée au développement et à la distribution produits liés à la santé et le bien-être haut de gamme, fondées sur la science, dans le monde entier, Rapid Nutrition propose une multitude de produits primés aux consommateurs passionnés par les innovations "faites par la nature, raffinées par la science". L'équipe scientifique de

premier ordre de Rapid Nutrition s'allie à l'expérience de son équipe de direction pour que l'entreprise et les consommateurs restent au fait des dernières tendances et des évolutions du secteur, tout en s'alignant sur les leaders de l'industrie dans le monde entier pour proposer des compléments et des produits efficaces. Rapid Nutrition a pour objectif d'être le fournisseur incontournable à l'échelle mondiale en proposant des marques haut de gamme avec des éléments de la plus haute qualité pour obtenir des résultats optimaux.

Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://rnplc.com>

Contact pour les relations avec les investisseurs :

ir@rnplc.com

Le présent communiqué de presse contient des éléments prospectifs formulés conformément aux dispositions de la règle d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 ou autrement, qui comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses pouvant faire en sorte que les résultats et l'expérience réels de Rapid Nutrition PLC diffèrent considérablement des résultats et des attentes exprimés dans ces éléments prospectifs. Dans certains cas, Rapid Nutrition PLC a désigné les éléments prospectifs en utilisant des mots comme « anticipe », « croit », « espère », « estime », « regarde », « s'attend », « planifie », « a l'intention », « objectif », « potentiel », « peut », « suggère » ainsi que d'autres expressions semblables. Rapid Nutrition PLC ne s'engage pas à publier toute modification de ces expressions à visée prospective susceptible d'être faite pour refléter des événements ou des circonstances après la date du présent communiqué de presse ou pour refléter la survenue d'événements imprévus, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ou une incitation à l'achat de titres. Ce communiqué ne constitue pas un catalogue d'offre au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif au catalogue à publier en cas de vente au public de titres ou d'admission de titres ouverts à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71 ou un catalogue de cotation au sens des règles de cotation de la Bourse Euronext ou des marchés de gré à gré. Le communiqué de presse est conforme à l'International Reporting Standard : La règle 12g3-2(b) de la loi sur les titres ("Rule 12g3-2(b)") permet aux sociétés non américaines dont les titres sont principalement cotés sur une bourse étrangère qualifiée de mettre à la disposition des investisseurs américains, en anglais, les mêmes informations que celles qui sont mises à la disposition du public dans leur pays d'origine, à titre d'alternative à la règle 12g3-2(b) de la loi sur les valeurs mobilières de la SEC.